

## Comité de Suivi du 3 avril 2018

### Compte-rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu en mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, salle du Conseil, de 15h30 à 17h30.

#### Présents

Martial LORENZO	Directeur général des services	Sycotom
Pierre HIRTZBERGER	Directeur général des services techniques	Sycotom
Catherine BOUX	Directrice générale adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	Sycotom
Jérôme COUMET	Maire	Mairie du 13 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Danièle SEIGNOT	Adjointe au maire en charge des espaces verts et de la propreté	Mairie du 13 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Léon GARAIX	Directeur adjoint de cabinet de Mao PENINO	Mairie de Paris
Yvette RANC	Ingénieure chargée du suivi des grands syndicats techniques, Direction de la propreté et de l'eau - Service de l'expertise et de la stratégie	Mairie de Paris
Monique RAFFAELLI	Conseillère municipale	Mairie du Kremlin-Bicêtre
Catherine CASEL	Adjointe au maire	Mairie de Villejuif
Jorge CARVALHO	Adjoint au maire	Mairie de Villejuif
Andréa DUARTE		Conseil départemental du Val-de-Marne
Alexandra MORTET	Collaboratrice de la députée Mathilde PANOT	Assemblée Nationale
Jean-Marie CHABANE	DRIEE - Chef de l'unité départementale du Val-de-Marne	Préfecture du Val-de-Marne
Pierre JÉRÉMIE	DRIEE - Chef du service prévention des risques et des nuisances	Préfecture du Val-de-Marne
Pascale MARSOT	Chargée de Relations Industriels et Logistique Urbaine	HAROPA Ports de Paris
Nathalie GRAND	Directrice de la communication	SEMAPA
Anne CONNAN	Co-Présidente	Collectif 3R
Daniel HOFNUNG		Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Gérard MARCON		Collectif 3R
Étienne LOUIS		Collectif 3R
Francis REDON	Président	Environnement 93
Dominique PAGÈS		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Flore BERLINGEN	Présidente	Zero Waste France
Philippe DUFOURT	Directeur général délégué SITA France	Société IVRY-PARIS XIII
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupement IP13
Julien LAMBERT	Secrétaire général	Syndicat SPTE- RP
Philippe HÉLIÈS	Délégué syndical	CSS « Collège salariés » IP13
Paul BAROIN	Architecte	APUR

## Documents mis à disposition des membres

- Avis de l'Autorité environnementale (Ae)
- Contribution de la DRIEE à l'avis de l'Ae du CGEDD
- Présentation du Syctom
- Présentation de l'Apur

## Ouverture du Comité de suivi

*Le 6<sup>ème</sup> Comité de suivi du projet d'Ivry-Paris XIII s'ouvre à 15h30 avec le mot d'accueil de Martial LORENZO.*

**Martial LORENZO** excuse Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry-sur-Seine, et Jacques GAUTIER, président du Syctom, pour leur absence.

## L'avis de l'Autorité environnementale

*Martial LORENZO, Directeur général des services du Syctom, rappelle les principes de l'examen de l'étude d'impact par l'Autorité environnementale.*

*Pierre HIRTZBERGER, Directeur général des services techniques du Syctom, présente les recommandations de l'Autorité environnementale.*

**Pierre HIRTZBERGER** annonce que le Syctom actualisera sa prévision de gisement au moment du dépôt des demandes d'autorisation sur l'UVO.

## Échanges

**Gérard MARCON**, du Collectif 3R, observe que d'après les recommandations de l'Autorité environnementale, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du projet d'Ivry-Paris XIII et non sur l'Unité de valorisation énergétique (UVE) seule. Il demande au Syctom comment il compte répondre à cette recommandation.

**Pierre HIRTZBERGER explique que le Syctom se conformera à cette recommandation dans la limite des connaissances sur l'UVO en précisant que les demandes d'autorisation qui ont été déposées ne portent que sur l'UVE et que ces dossiers comportent déjà des informations sur l'UVO.**

**Gérard MARCON** s'étonne que le Syctom ne donne que des généralités sur l'UVO alors que l'Autorité environnementale recommande une étude d'impact complète et obligatoire. Il s'interroge aussi sur l'évolution du projet vers la biomasse, sur son approvisionnement et sur les conséquences environnementales et économiques d'une telle évolution.

**Pierre HIRTZBERGER observe que le Syctom ne demande pas à ce jour le classement de l'UVE comme installation de valorisation de biomasse et rappelle que les prévisions de gisement du Syctom justifient les besoins de capacité de cette installation : la possibilité pour l'UVE de valoriser de la biomasse permet de répondre à d'autres scénarios de gisement, comme par exemple le scénario « idéaliste » présenté par la DRIEE, mais un tel mode de fonctionnement devra au préalable faire l'objet d'une nouvelle procédure administrative et d'une mise à jour de l'étude d'impact.**

**Pierre JÉRÉMIE**, chef du service de prévention des risques et des nuisances de la DRIEE indique que la législation impose de présenter le projet d'UVE dans une mise en perspective des différentes étapes de réalisation du programme global UVOE ; mais cela n'oblige pas le Syctom à décrire dans le détail l'UVO, à ce stade, ni à analyser les impacts de cette unité avec le même niveau de précision que l'UVE, sachant que les contours de cette UVO ne sont pas encore pleinement définis et dépendront notamment des évolutions des flux de déchets qui ne sont pas encore connues.

**Jean-Marie CHABANE**, chef de l'unité départementale de la DRIEE du Val-de-Marne rappelle que l'AE demande, en page 13, l'actualisation de l'étude d'impact de l'UVE lors du dépôt des demandes d'autorisation sur l'UVO.

**Francis REDON**, président d'Environnement 93, considère que le projet d'Ivry-Paris couvre l'UVE et l'UVO. **Francis REDON** observe que le scénario « idéaliste » de la DRIEE correspond à l'application des objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTE-CV). Compte-tenu des gisements prévisibles en 2031 et des capacités des installations existantes et à venir, il estime que l'UVE d'Ivry-Paris XIII ne sera plus utile en 2031.

**Martial LORENZO rappelle que d'après la contribution de la DRIEE, l'UVE est conforme à la LTE-CV, le besoin de traitement existe à l'horizon 2031 même dans les conditions de prévention et de collecte les plus optimistes, et que cette UVE permettra d'éviter le recours à la mise en décharge. Il confirme par ailleurs que le Syctom se conformera aux recommandations de l'Autorité environnementale.**

**Jean-Marie CHABANE** laisse le soin à chacun de s'approprier l'avis de l'Autorité environnementale, qui est une instance indépendante, mais confirme les conclusions de la contribution de la DRIEE, selon laquelle l'UVE est en adéquation avec les objectifs de la LTE-CV, et insiste sur un point important mis en exergue dans l'avis, qui concerne la réversibilité de l'installation en cas de baisse du gisement des OMr. Il ajoute que l'UVO n'est pas incompatible avec la LTE-CV mais qu'il conviendra de se repositionner sur ce sujet, quand il sera temps, pour déterminer si cette unité sera toujours pertinente en fonction de l'évolution de la situation.

**Pierre JÉRÉMIE** ajoute que la LTE-CV fixe comme objectif la fin de l'enfouissement des déchets. Il considère que, sans pérenniser des capacités de valorisation énergétique dans le cœur d'agglomération, il sera très délicat d'atteindre cet objectif. La LTE-CV impose aussi un effort de prévention que le scénario « volontariste » du Syctom assure. **Pierre JÉRÉMIE** indique enfin que la LTE-CV généralise la collecte sélective des biodéchets et que la DRIEE a pris en compte cet objectif, dans sa contribution à l'avis de l'AE. En conclusion, il estime que, même si le scénario « idéaliste » se réalise, le besoin de capacités de traitement à l'horizon 2031 demeurera.

**Anne CONNAN** considère que le Syctom ne tient pas compte dans ses calculs des 130 000 tonnes de capacités de traitement qui sont mutualisées aujourd'hui avec d'autres usines d'incinération à proximité du territoire du Syctom. **Anne CONNAN** souhaiterait savoir ce qui va advenir sur ces autres unités d'incinération une fois construite l'UVE d'Ivry alors que la production de déchets continue à diminuer.

**Catherine BOUX précise que Mme CONNAN fait référence à la baisse de production des déchets ménagers et rappelle que les usines d'incinération situées en dehors du territoire du Syctom accueillent également des déchets d'activités économiques. Le Syctom vise une mutualisation des capacités mais les disponibilités ne sont pas garanties. Par exemple, avec la grève en cours, Catherine BOUX explique que le Syctom a sollicité des installations extérieures pour éviter l'enfouissement mais que ces installations n'ont pas de capacités disponibles. Ainsi, même avec la mutualisation des moyens de traitement avec des installations voisines, il n'est pas possible d'éviter la mise en enfouissement avec l'arrêt d'Ivry.**

**Catherine BOUX rappelle aussi que ces installations voisines ont les mêmes contraintes techniques que les installations du Syctom et qu'elles vont connaître des évolutions qui devront répondre aux objectifs de la LTE-CV. Si les tonnages d'OMr sont amenés à diminuer, les capacités de traitement ont également vocation à diminuer.**

**Julien LAMBERT** partage le constat selon lequel la production d'OMr ne diminue pas beaucoup, surtout dans un contexte urbain dense : le besoin de traitement demeure et donc le renouvellement de l'installation est nécessaire.

**Catherine CASEL**, adjointe au maire de Villejuif, regrette le manque d'efforts pour faire baisser la production de déchets. Elle note qu'il n'y a plus d'ambassadeurs du tri et qu'il n'y a pas une vraie volonté de diminuer les déchets. **Catherine CASEL** observe que poubelles vertes et poubelles jaunes sont mélangées au cours des collectes.

**Pierre JÉRÉMIE** rappelle que la LTECV fixe une orientation claire : la baisse de la production des déchets ne peut pas résulter simplement d'une baisse des capacités de traitement. Il faut une prise de conscience et un renouvellement des modes de consommation. C'est pour cette raison que la loi prévoit plusieurs axes dont notamment l'écoconception.

**Flore BERLINGEN**, présidente de Zero Waste France, observe que l'avis de l'AE présente une baisse tendancielle de 1,2 % de la production annuelle d'OMr par habitant depuis 2009, et que la quantité de déchets ménagers traitée par le Syctom diminue.

**Martial LORENZO rappelle que la population augmente en parallèle de la baisse de la production de déchets et explique que de ce fait, le Syctom constate une stagnation de la production des déchets sur son territoire**

**Flore BERLINGEN** présente les observations suivantes :

- l'AE ne se prononce pas que sur les impacts environnementaux puisqu'elle évoque la contribution du projet à la politique de prévention et de tri des déchets ;
- l'UVE et l'UVO ne peuvent pas être séparées compte-tenu de la fraction combustible résiduelle préparée dans l'UVO qui est valorisée par l'UVE ;
- le scénario « idéaliste » de la DRIEE est le scénario appliquant les objectifs de la LTECV ; le scénario du Syctom ne tient pas compte du projet de Romainville-Bobigny : une vision globale est nécessaire ;
- les explications manquent sur les conditions de la réversibilité de l'UVE ;
- la présentation qui a été faite sur l'application des chiffres du scénario « idéaliste » de la DRIEE au principe de gestion envisagée du Plan B'OM ne correspond aux prévisions du Plan B'OM ;
- l'Autorité environnementale recommande l'étude d'autres sources d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement du réseau de chaleur de la CPCU.

**Martial LORENZO indique que le Syctom apportera des réponses à ces observations dans son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale.**

**Jorge CARVALHO**, adjoint au maire de Villejuif, estime que le dimensionnement du projet d'Ivry-Paris XIII constitue un pari. Il note que compte-tenu du bâti parisien, il est déjà complexe de placer deux

conteneurs. Il espère que la division par deux de la capacité de traitement ne va pas aboutir à envoyer en enfouissement des déchets ménagers.

**Pascale LARDAT** considère que le Syctom tient le même discours depuis plus de 10 ans, alors que les associations recommandent la mise en place d'une vraie politique de prévention. **Pascale LARDAT** note qu'à Ivry-sur-Seine, pourtant ville « zéro déchet », le service prévention est très réduit avec un seul ambassadeur du tri à mi-temps. **Pascale LARDAT** estime qu'avec le projet à Ivry-sur-Seine, on aura un scandale financier identique à celui de l'incinérateur de Copenhague et peut être même un scandale sanitaire.

**Martial LORENZO** explique que le territoire du Syctom est très dense en particulier à Paris, ville la plus dense du monde (20 000 hab/km<sup>2</sup>, 35 000 hab/km<sup>2</sup> dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement), en comparaison de San Francisco (1 500 hab/km<sup>2</sup>) et de Milan (7 000 hab/km<sup>2</sup>). Cette densité entraîne des contraintes techniques qui ne sont pas comparables à celles des villes moyennes et qui compliquent les efforts (développement apport volontaire, tarification incitative). **Martial LORENZO** ajoute que, même à Milan et à San Francisco, des capacités de traitement des déchets résiduels demeurent nécessaires.

**Martial LORENZO** indique que le Syctom, qui n'a que la compétence traitement, apporte des aides financières et techniques pour la mise en place de projets de prévention. **Martial LORENZO** explique toutefois que les volumes de déchets réceptionnés stagnent depuis plusieurs années compte-tenu de l'augmentation de la population.

**Gérard MARCON** s'interroge sur l'évolution de la population. Il observe que la prévision d'augmentation de la population présentée par le Syctom lors du débat public de 2009 diffère de celle annoncée dans la Contribution du Syctom pour l'élaboration du PRPGD d'Île-de-France.

**Gérard MARCON** estime que les élus du Syctom sont aussi élus des collectivités adhérentes responsables de la collecte des déchets.

**Martial LORENZO** espère que les tonnages de déchets vont diminuer puisque la capacité va être divisée par deux. Il rappelle que les méthodes de calcul du Syctom sur l'évolution de la population ont également été présentées dans le cadre de la concertation sur le projet de Romainville-Bobigny en s'appuyant sur les chiffres de l'Insee.

**Pierre JÉRÉMIE** ajoute que l'Insee a diffusé en novembre 2017 une prospective de l'évolution de la population francilienne d'ici 2050. Cette étude prévoit pour Paris et sa petite couronne une augmentation de la population de 600 000 habitants d'ici 2050.

**Anne CONNAN** rappelle que le montant du projet s'élève à 1 Md €, soit autant d'argent que les collectivités d'auront pas pour leurs politiques de prévention et de collecte

## L'étude d'implantation Apur

*Martial LORENZO rappelle les principes de l'étude d'implantation commandée par le Syctom à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).*

*Paul BAROIN, architecte de l'Apur, présente les conclusions de cette étude.*

## Échanges

**Dominique PAGÈS**, sentinelle d'Ivry, s'interroge sur le devenir de l'ancien garage à bennes situé sur Ivry.

**Martial LORENZO** précise que l'étude d'implantation réalisée par l'Apur visait à étudier la faisabilité des demandes des mairies de Paris et d'Ivry-sur-Seine. Le devenir des terrains qui pourraient être libérés dans le cadre des solutions proposées par l'APUR n'entraîne pas dans le champ de cette étude.

**Gérard MARCON** et **Anne CONNAN** demandent des précisions sur la plateforme logistique : emprise sur les quais de Seine, distance entre l'usine et la plateforme.

**Pierre HIRTZBERGER** indique que la longueur du tunnel sera d'environ 300 mètres et que la surface de la plateforme sera d'environ 3 500 m<sup>2</sup>. Il ajoute que la réalisation de la plateforme interviendra dans le cadre de la réalisation de l'UVO.

**Francis REDON** constate la réduction de l'emprise de l'espace vert et s'interroge sur son utilité.

**Paul BAROIN** indique que l'Apur a pris en compte les orientations du PLU de la commune d'Ivry-sur-Seine, dans lesquelles figure cet espace vert. Il note que compte-tenu de sa situation et sa nature, il ne peut s'agir d'un espace vert familial. **Paul BAROIN** considère que le maintien d'une composante verte dans l'aménagement urbain demeure toutefois utile.

**Anne CONAN** constate que la ville se densifie et que l'espace vert a complètement disparu.

**Paul BAROIN** précise que l'espace vert n'a pas complètement disparu et que le positionnement de la CPCU dans cette zone répond à une demande de la ville d'Ivry-sur-Seine pour libérer du foncier pour le grand parc prévu dans l'opération Ivry-confluence.

**Catherine CASEL** préconise la mise en place de toitures végétalisées.

**Martial LORENZO** rappelle tout d'abord que l'APUR a réalisé une étude d'implantation volumétrique et non une étude architecturale et précise que les programmes prévus dans cette étude peuvent bien entendu intégrer un traitement végétalisé des toitures.

## Autres échanges

**Anne CONNAN** indique que par le passé, le Sycotom donnait accès sur son site internet aux quantités de déchets collectées par unité de collecte, c'est-à-dire par collectivité. Elle souhaiterait obtenir les données 2016, voire 2017.

**Catherine BOUX** indique que les unités de collecte correspondent désormais aux EPT. Les données seront envoyées au Collectif 3R.

**Dominique PAGÈS** s'interroge sur la dangerosité du projet d'Ivry-Paris XIII pour lequel le niveau de probabilité d'occurrence est de 10<sup>-5</sup>. L'usine Amétyst présentait un niveau de 10<sup>-6</sup>. Or, elle a connu 11 départs d'incendie depuis sa mise en service.

**Pierre JÉRÉMIE** indique que l'avis de l'Autorité environnementale n'est censé porter que sur l'étude d'impact, l'étude de dangers est normalement en dehors du champ de l'autorité.

**Jean-Marie CHABANE** précise que la probabilité de 10<sup>-5</sup> fait référence à un cadre réglementaire spécifique, qui est présenté et expliqué de façon détaillée dans l'étude de dangers qui sera mise à la disposition du public lors de l'enquête publique. **Jean-Marie CHABANE** ajoute à ce propos que

Le Préfet du Val de Marne a saisi le tribunal administratif pour la désignation d'une commission d'enquête pour cette enquête publique sur l'UVE et que cette enquête se tiendra probablement sur la période de mi-mai à mi-juin.

**Dominique PAGÈS** considère qu'il est aberrant de construire une telle installation dans un centre urbain, notamment compte-tenu des odeurs qui affectent le voisinage. La visite de l'usine Amétyst de Montpellier a permis de constater les nuisances olfactives générées par de telles installations, qui ont conduit dans le cas spécifique d'Amétyst à l'abandon d'un projet d'éco-quartier à proximité de l'usine.

**Julien LAMBERT** rappelle que l'usine Amétyst a évolué, comme toute technologie en voie de maturation. Il estime qu'il n'y avait pas de nuisances olfactives à l'extérieur du site. **Julien LAMBERT** estime qu'implanter la centrale CPCU à côté de l'usine du Syctom est une bonne chose et demande s'il y a possibilité d'implanter des capacités de production complémentaires pour produire de l'énergie verte, notamment à partir de CSR.

**Martial LORENZO** précise qu'il n'est pas possible de libérer davantage de terrain par rapport à la solution présentée par l'APUR. Concernant la maîtrise des dangers et odeurs, les dossiers qui seront à la disposition du public pendant l'enquête publique abordent ces sujets dans le détail. **Martial LORENZO** rappelle que le Syctom a un très haut niveau d'exigence pour la future UVE à Ivry tout comme ce fut le cas pour l'usine Isséane et précise à ce titre que pour cette usine Isseane, il n'est d'ailleurs plus possible de réunir des sentinelles car il n'y a pas de nuisances associées à cette usine.

**Dominique PAGÈS** estime que c'est surtout l'UVO qui génèrera des nuisances olfactives, même si le temps de séjour des déchets est réduit.

### **Clôture du Comité de suivi**

*Martial LORENZO remercie les participants et annonce l'enquête publique à venir sur l'UVE. Il indique que le prochain Comité de suivi se tiendra après l'enquête publique, probablement en mairie d'Ivry-sur-Seine.*

Le Comité de suivi se termine à 17h30.